

CONDITIONS D'UTILISATION GENERALES :

1 - La réservation est accordée selon l'ordre de priorité suivant :

- * la Commune,
- * les personnes ayant leur domicile ou résidence principale sur la Commune.
- * les associations ou comités d'entreprises de la Commune
- * les associations ou comités d'entreprises hors commune

2 - Les bals et spectacles ne peuvent être organisés que par des associations Loi 1901 ou comités d'entreprises. Une activité dansante n'est possible que le samedi soir, les veilles de fêtes et le dimanche après-midi.

3 - L'utilisation de la salle Les Champs du Bourg ne peut avoir lieu dans un but commercial.

4 - La Commune se réserve le droit de refuser la location de la salle.

5 - Pour l'ensemble des salles, une caution sera exigée en cas de dégradations ou de défaut de ménage.

CONDITIONS D'UTILISATION POUR LES ASSOCIATIONS COMMUNALES :

1 - Gratuité accordée aux associations pour l'utilisation de la salle Les Champs du Bourg et la salle Festive une fois par an exclusivement pour une journée.

2 - Salle Les Champs du Bourg et salle de La Grange :

Gratuité accordée du lundi matin au jeudi soir, selon disponibilité,

Payante du vendredi 14h00 au dimanche soir, veilles et jours fériés.

3 - Salle Festive :

Gratuité du lundi matin au vendredi soir, selon disponibilité,

Payante les samedis, dimanches, veilles et jours fériés.

4 - Selon disponibilité et effectif, la Commune d'Écouflant pourra mettre à disposition gracieusement les salles suivantes aux associations qui organiseront leur assemblée générale en semaine du lundi au jeudi soir, soit :

- au Bourg : la salle de la Veillère, et la salle de l'espace sportif du Bourg,
- à Eventard : la salle Casque d'Or.

5- Pour les Associations de Parents d'Elèves :

Outre les conditions ci-dessus, les Arbres de Noël destinés aux enfants des écoles bénéficieront de la gratuité des salles Les Champs du Bourg et Festive.

6 - Pour le Téléthon organisé sur 2 jours, il sera demandé aux associations concernées de réserver la ou les salles concernées dans le cadre de leur demande de subvention (compte 86, « emploi des contributions volontaires en nature/mise à disposition gratuite des biens et prestations »).

7 - Dans le cas d'organisation d'un évènement à but lucratif (par exemple un spectacle payant) qui n'est pas lié à l'activité de l'association, le tarif de location sera majoré de 40%

8 – Une pénalité de 125 € sera appliquée en cas de défaut de ménage auprès des associations communales d'intérêt local.

SALLE LES CHAMPS DU BOURG

Adresse : 41 Mail des 4 Vents
Réservation au 02 41 72 77 89

Salle de 150 personnes + cuisine
Arrhes de 30% lors de la réservation
Caution de 500 € encaissable en cas de dégradations
Forfait ménage : 150 €



Repas, Bals, Spectacles, Concours de jeux de cartes, Arbre de Noël :

Associations ayant son siège social à Ecochlant et d'intérêt local :

Vendredi (14h), samedi, dimanche, veille de jours fériés et jours fériés : 250 €

Autres jours : 125 €

Associations hors communes :

Vendredi (14h), samedi, dimanche, veille de jours fériés et jours fériés : 450 €

Autres jours : 275 €

Location sur deux jours consécutifs : le prix est égal au tarif normal majoré du tarif «autres jours »

LA GRANGE D'ÉVENTARD

Adresse : Rue Simone Signoret
Réservation au 02 41 72 77 89

Salle de 160 personnes (assises) à 250 personnes debout + cuisine
Arrhes de 30% lors de la réservation
Caution de 500 € encaissable en cas de dégradations
Forfait ménage : 150 €



Avec cuisine et repas

1- Locations aux associations ayant son siège social à Ecochlant et d'intérêt local

Lundi au vendredi 350 €

Vendredi, samedi, veille de fêtes (9h à 3h du matin) 610 €

A partir de la 2^{ème} journée consécutive d'utilisation, il sera demandé par journée supplémentaire 240 €

2-Locations aux associations hors commune :

(Tarif fixé spécifiquement par décision municipale)

Lundi au jeudi, dimanche et jours fériés (9h à minuit) 400 €

Vendredi, samedi, veille de fêtes (9h à 3h du matin) 900 €



Sans cuisine ni repas

Du lundi au vendredi de 8h/13h – 14h/19h - 20h/24h

1- Locations aux associations ayant son siège social à Ecochlant et d'intérêt local : 220 €

2-Locations aux associations hors commune : 300 €

Forfait week-end pour les associations Ecochlantaises : du vendredi au dimanche : 850 €

Forfait week-end pour les associations hors Ecochlantaises : du vendredi au dimanche : 1200 €

SALLE FESTIVE

Adresse : Rue Simone Signoret

Réservation au 02 41 72 77 89

Salle de 90 m2 avec cuisine

Cauton de 100 € (encaissable en cas de dégradation)

Forfait ménage : 50 €

1- Locations aux associations communales

Du lundi au vendredi : 100€

Samedi et dimanche ou veille de jour férié et jour férié : forfait de 150,00€ pour 2 jours maximum.

2- Location aux associations hors commune

Du lundi au vendredi : non louée

Samedi et dimanche ou veille de jour férié et jour férié : 300€ (à condition de louer en plus la salle de la Grange)

LE VALLON DES ARTS

Adresse : 1 rue des Goganes

Réservation au 02 41 72 77 89

Salle de spectacle (salle d'une capacité de 218 personnes assises en formation gradins, 300 personnes en soirée dansante ou 250 personnes en banquet)



Cauton de 1500 €

Forfait ménage : 200 €

Le week-end s'entend du vendredi 17h au lundi 2h

1- Locations aux associations communales pour des manifestations >180 personnes

En semaine < 4 h : 270 €

Semaine : 350€/j

Week-end 1 jour : 610€

Week-end 2 jours : 850€

2- Locations aux associations hors commune pour des manifestations >180 personnes

En semaine < 4 h : 350 €

Semaine : 610€/j

Week-end 1 jour : 1000€

Week-end 2 jours : 1300€

Tarif « découverte espace culturel » pour les associations hors Ecoflant : 400 € la 1ère location d'une journée, hors gala de danse

Studio de répétition (Vallon des arts et centre Socio-Culturel Simone Signoret)

70€ / musicien / saison (caution de 120€)

30€ par groupe / séance (caution de 120€)